

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019



VILLE DE L'HÔPITAL



Conseil Municipal
du 20 mars 2019

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations de la commune. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif.

Le DOB permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et participe à l'information des élus en favorisant la démocratie participative des assemblées délibérantes.

L'article 107 de la loi NOTRE, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires portant sur les évolutions des dépenses et des recettes, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire devra être transmis annuellement au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre : la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS).

Ce rapport devra également faire l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune afin d'améliorer la transparence de la gestion publique et l'information des citoyens.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présentera plusieurs parties :

- le cadre de l'élaboration du budget,
- la rétrospective budgétaire,
- les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2019.

Le cadre de l'élaboration du budget 2019

Le contexte économique et financier

Le rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. En effet, l'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

En 2018, la situation de l'économie mondiale a continué l'embellie débutée en 2017. Cependant, les facteurs de risques se sont intensifiés au cours de l'été 2018 et menacent aujourd'hui les perspectives pour 2019. Au niveau mondial, plusieurs incertitudes font l'objet de l'attention des économistes et pourraient avoir des effets négatifs sur les perspectives de croissance : les tensions commerciales internationales se sont accrues, notamment entre les Etats-Unis et la Chine ; le prix du pétrole apparaît durablement élevé et le resserrement des politiques monétaires des pays du G7 sont autant de freins potentiels à la croissance internationale.

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Zone Euro

Dans la zone euro, la situation économique a eu tendance à se stabiliser mais la situation politique s'est plutôt dégradée avec des divergences de vision des responsables politiques européens, notamment sur l'avenir de la zone Euro. La Banque Centrale Européenne conserve une attitude prudente, reconnaissant une hausse de l'incertitude en matière de croissance, elle continue ainsi une politique accommodante en maintenant ses taux d'intérêt à leurs niveaux actuels.

Ce contexte global crée une attitude attentiste sur les marchés financiers et modère l'augmentation des taux longs.

- France

Le Projet de Loi de Finances 2019 est construit à partir d'une hypothèse de poursuite de l'amélioration tendancielle de la croissance du produit intérieur brut (PIB) constatée depuis 2012.

Pour l'année 2018, la croissance a ralenti par rapport à 2017 tout en restant relativement dynamique et devrait se situer dans une fourchette de l'ordre de + 1,6% à + 1,7%.

Parallèlement, l'inflation resterait limitée en 2019 après une remontée en 2018 sous l'effet de la forte augmentation des prix de l'énergie et du tabac atteignant un pic à 2,3 % en juillet. Dans ce contexte, la France pourrait rencontrer des difficultés à atteindre ses objectifs de redressement des Comptes Publics et de réduction du déficit public fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Dans la continuité de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, le scénario macroéconomique pris en compte dans l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2019 table sur un maintien de la croissance à un niveau relativement dynamique de + 1,7% par an entre 2018 et 2022.

Mesures relatives aux collectivités locales

- Projet de loi de finances 2019

Le Projet de Loi de Finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022.

Globalement, il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités territoriales. La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un projet de loi dédié annoncé sur le premier trimestre 2019.

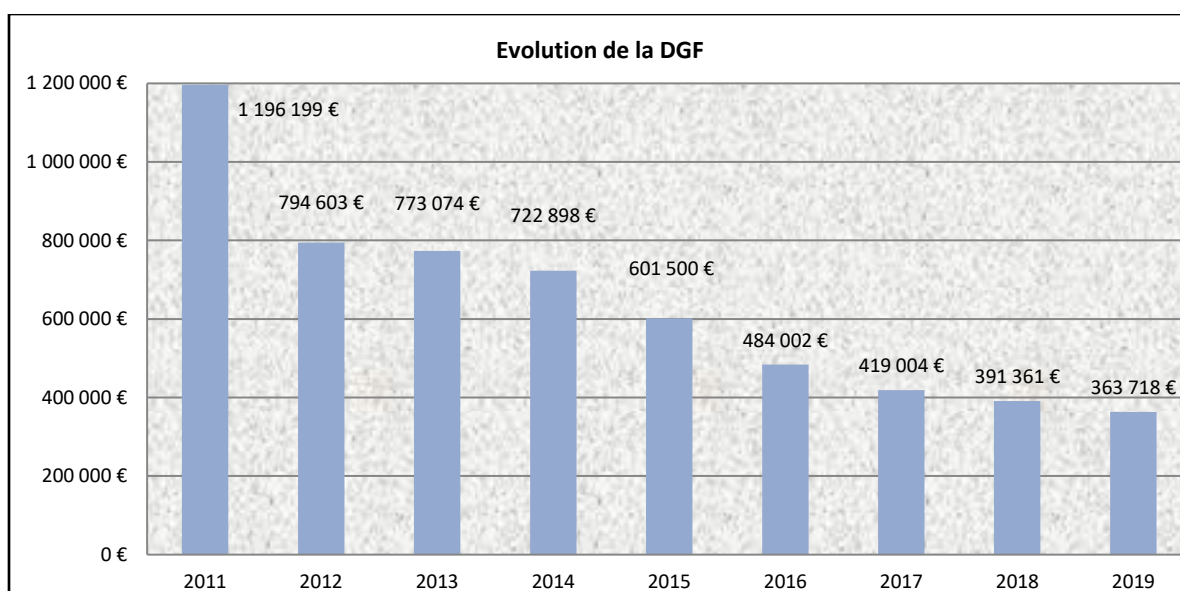
1) Les modalités de calcul de la dotation forfaitaire des communes : une stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2019 à l'échelle nationale

Après quatre années consécutives de recul entre 2014 et 2017, le Gouvernement a décidé de stabiliser les concours financiers de l'État aux collectivités locales en 2018 puis de nouveau en 2019.

En 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État, sera ainsi, à périmètre constant, quasi-stabilisée par apport à 2018. Elle devrait s'élever à environ 26,953 milliards d'euros en 2019, contre 26,960 milliards d'euros en 2018.

Outre le maintien de la DGF à un niveau quasi-constant par rapport à 2018, le Gouvernement a par ailleurs décidé de mener, dès 2019, une refonte intégrale de la dotation d'intercommunalité, qui constitue l'une des composantes de la DGF des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette refonte constituait l'un des volets d'une réforme plus globale de la DGF étudiée au cours de la précédente législature, mais finalement non mise en œuvre, hormis pour la dotation de solidarité urbaine.

Pour mémoire, l'évolution de la DGF perçue par L'HÔPITAL sur la période récente est rappelée dans le tableau ci-après, comportant également une fourchette prévisionnelle du montant pour l'année 2019.



Entre 2011 et 2018, la ville a comptabilisé une perte de DGF cumulée de 804 838 €.

Pour les années 2020 et suivantes, il est à ce stade impossible d'anticiper la manière dont pourrait évoluer la DGF perçue par la ville, en raison de points d'incertitude majeurs quant à la stratégie du Gouvernement en la matière, avec les principaux questionnements suivants :

- L'Etat engagera-t-il ou non, après les élections municipales de 2020, une réforme plus générale de la DGF et de ses critères de répartition ?
- L'Etat garantira-t-il, en 2020 et les années ultérieures, une (quasi)-stabilité de la DGF à l'échelle nationale, comme cela sera le cas en 2018 et 2019, y compris dans l'hypothèse où le contexte économique deviendrait plus difficile et complexifierait le respect de la trajectoire de réduction des déficits publics sur laquelle la France s'est engagée auprès de l'Union européenne ?

La poursuite de la montée en puissance de la péréquation dite « verticale » effectuée par le biais de certaines composantes de la DGF devrait, au vu de la version initiale du Projet de Loi de Finances, atteindre *a minima* + 190 M€ en 2019, dont notamment une hausse de + 90 M€ de la dotation de solidarité urbaine et de + 90 M€ de la dotation de solidarité rurale par rapport à 2018.

2) La réforme de la taxe d'habitation (TH)

La réforme de la TH s'appliquera successivement en 2018, 2019 et 2020 pour progressivement dispenser en moyenne 80 % des contribuables. Une baisse de 30 % est prévue en 2018 puis 65 % en 2019 et enfin de 100 % en 2020 pour les ménages remplissant les conditions de ressources.

L'éligibilité à cet allègement concernera uniquement les contribuables dont les revenus n'excèdent pas les limites prévues à l'article 3 du Projet de Loi de Finances.

Dégrèvement total d'ici à 2020	Revenu fiscal de référence pour une part	Pour les deux 1/2 parts suivantes	Par 1/2 part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

Le pourcentage de foyers exonérés en 2020 pour la ville de L'HOPITAL serait de 91,24 %, soit 1 687 foyers.

2.1) La taxe d'habitation en 2019

Pour l'exercice budgétaire 2019, cette réforme ne devrait, comme l'an dernier, pas entraîner de conséquences majeures pour les collectivités locales et EPCI bénéficiaires de la taxe, pour les raisons suivantes :

L'Etat s'est engagé à prendre en charge les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017, les éventuelles augmentations de taux ou d'abattement étant supportées par les contribuables.

- L'allègement sera neutre pour les budgets locaux, car il sera effectué sous la forme d'un dégrèvement, mécanisme par lequel l'État se substitue au contribuable local en payant sa taxe d'habitation à sa place ;
- L'autonomie fiscale des collectivités locales bénéficiaires de la taxe sera préservée ; dans la mesure où les assemblées délibérantes disposeront toujours, du moins en 2019, de la possibilité d'augmenter librement le taux d'imposition, ou de réviser leurs politiques d'abattements, et ce y compris pour les contribuables bénéficiant de l'allègement.

Les collectivités locales conserveront le bénéfice du supplément de ressources qu'elles tireraient d'une hausse de leur taux d'imposition (effet-taux).

L'HÔPITAL, devrait donc percevoir en 2019 des recettes de taxe d'habitation, dégrèvement compris, identiques à celles qu'elle aurait perçues en l'absence de réforme.

2.2). Une réforme plus large de la fiscalité locale

Faisant le constat qu'un dégrèvement total de taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables à l'échelle nationale rendait difficilement explicable le maintien de la taxe d'habitation pour les 20% restants, le Gouvernement a donc adopté de nouvelles orientations, à savoir :

- d'une part, aboutir à une suppression intégrale de la taxe d'habitation après 2020 ;
- d'autre part, tirer parti de cette suppression pour conduire une réforme plus large de la fiscalité locale.

La rétrospective budgétaire

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2019, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité à travers une rétrospective de l'exécution de la section de fonctionnement.

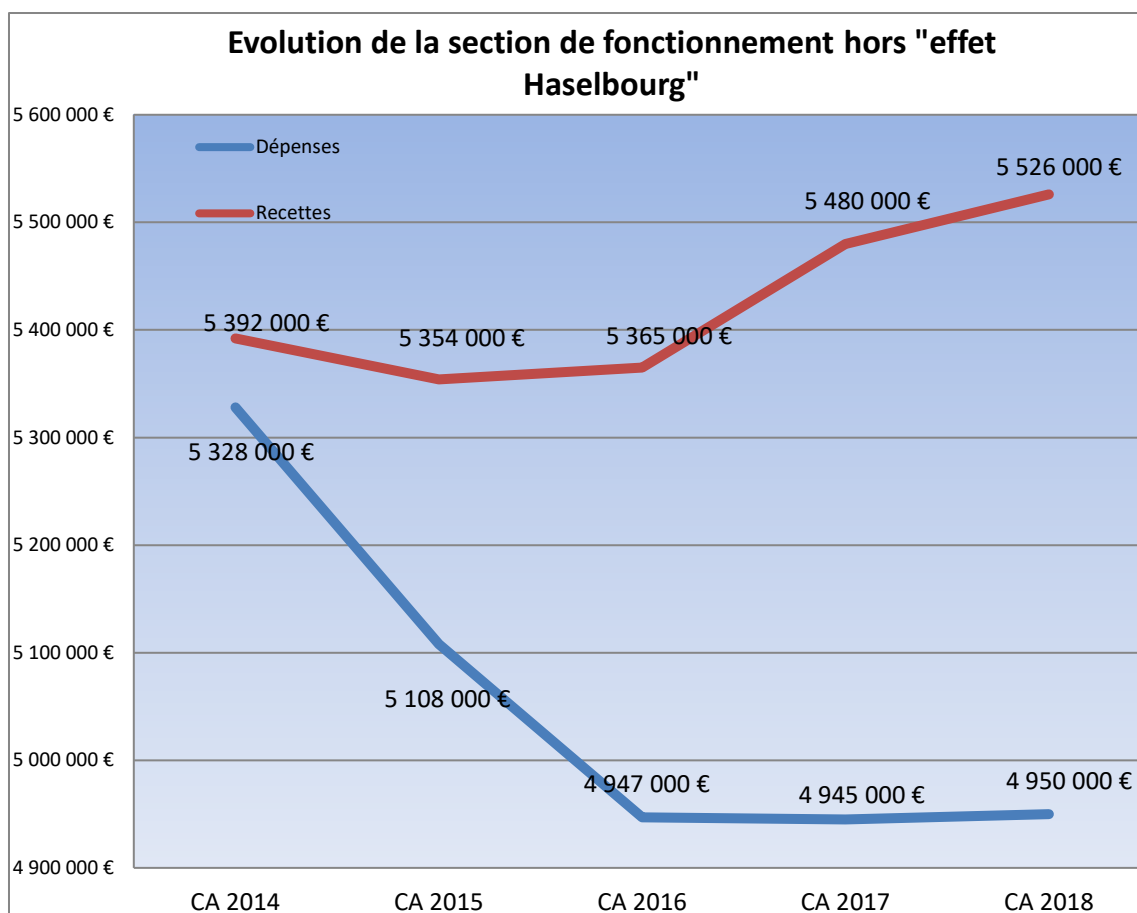
L'état de la section de fonctionnement, compte administratif (CA) 2014-2018 :

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*
Dépenses de Fonctionnement		5 328 000 €	5 108 000 €	4 947 000 €	4 945 000 €	5 858 000 €
011	Charges à caractères général	1 372 000 €	1 297 000 €	1 280 000 €	1 292 000 €	1 252 000 €
012	Charges de personnel et frais	2 547 000 €	2 533 000 €	2 348 000 €	2 437 000 €	2 397 000 €
65	Charges de gestion courantes	870 000 €	739 000 €	808 000 €	796 000 €	880 000 €
66	Charges financières	267 000 €	226 000 €	205 000 €	177 000 €	159 000 €
042	Dépenses d'ordre	200 000 €	169 000 €	159 000 €	141 000 €	1 014 000 €
Recettes de Fonctionnement		5 392 000 €	5 354 000 €	5 365 000 €	5 480 000 €	6 435 000 €
70	Produit du domaine	76 000 €	102 000 €	74 000 €	79 000 €	95 000 €
73	Impôt et taxes	3 917 000 €	3 971 000 €	4 034 000 €	4 328 000 €	4 354 000 €
74	Dotations	1 228 000 €	1 106 000 €	997 000 €	884 000 €	893 000 €
7411	dont DGF	722 000 €	601 000 €	484 000 €	419 000 €	391 000 €
77	Produits exceptionnels	19 000 €	22 000 €	89 000 €	31 000 €	623 000 €
042	Recettes d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	310 000 €
RESULTAT VIREMENT		64 000 €	246 000 €	418 000 €	535 000 €	577 000 €

* CA 2018 provisoire

L'évolution des principaux postes entre 2017 et 2018 est quasi stable. Les résultats finaux ont été impactés par les écritures comptables de cession du centre de vacances d'Haselbourg (écritures d'ordre).

Le maintien d'une capacité d'autofinancement solide a été rendu possible par une évolution limitée des dépenses de fonctionnement.



Comme les années précédentes, l'ensemble des leviers de la section de fonctionnement ont été utilisés, dans une logique d'effort partagé entre les différents postes.

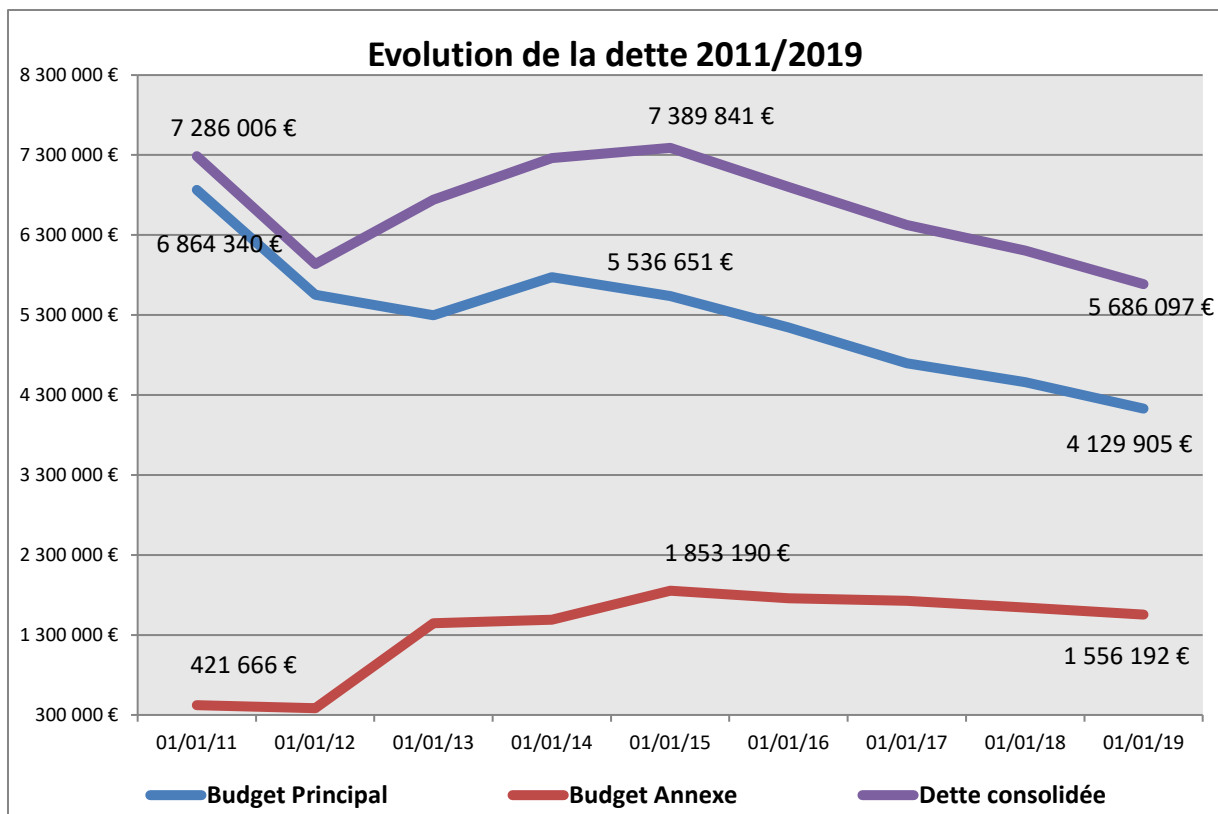
La ville en 2018 a réalisé près de 500 000 € d'investissement (voiries, équipement informatique des écoles, entretien et rénovation des bâtiments publics etc.).

Cette stratégie a permis à la ville d'accroître la capacité d'investissement et cela sans recourir à l'emprunt.

L'endettement

La priorité a été systématiquement donnée par la municipalité au désendettement, les nombreux investissements de 2018 ont été réalisés sans aucun emprunt.

Cette politique s'est traduite par une réduction conséquente de l'encours de dette de la Ville.



En 2018 le remboursement de la dette pour les 2 budgets représentait 419 634 €.

Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2019 de la Ville

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité de ceux ayant encadré la construction des budgets primitifs depuis 2014.

Le budget 2019 verra une poursuite des efforts de gestion réalisés chaque année depuis le début de la mandature en matière de dépenses de fonctionnement.

A] Le fonctionnement

1) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement resteront dans la même dynamique que 2018, avec cependant quelques spécificités.

La poursuite d'une dynamique de gestion resserrée apparaît en effet indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années futures.

Libellé	BP 2018	BP 2019
011 CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	1 343 000 €	1 355 000 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 441 000 €	2 500 000 €
014 FPIC	150 000 €	130 000 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	995 000 €	960 000 €
66 CHARGES FINANCIERES	210 000 €	190 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 000 €	15 000 €
023 Virement à la section d'investissement	155 000 €	146 000 €
042 Opérations d'ordre	110 000 €	65 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT avec virement	5 421 000 €	5 361 000 €

- Charges à caractère général 011

L'évolution de ce poste restera stable en comparaison à 2018.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent :

- L'entretien régulier des équipements municipaux

La réalisation de projets structurants pour la commune n'occulte en rien la priorité donnée au gros entretien régulier du patrimoine de la ville, qui sera au cœur des priorités d'investissement du budget primitif 2019.

- Les dépenses énergétiques

En 2019, la maîtrise des dépenses énergétiques reposera sur la réalisation d'investissements liés à l'amélioration énergétique du patrimoine municipal, au développement de l'éclairage LED et à l'application du nouveau marché d'exploitation des installations thermiques en 2019. Ce nouveau contrat aura pour objectif l'optimisation de la consommation d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux.

- Charges de personnel 012

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années se poursuivra en 2019. La masse salariale devrait ainsi être contenue à un niveau stable, par rapport au budget primitif 2018.

Les éléments impactant la masse salariale pour 2019 :

- Le recensement 2019 qui a occasionné pour la Ville des frais de personnel.
- Les élections européennes du 26 mai prochain qui occasionneront également pour la Ville des frais de personnel pour la préparation des scrutins, la tenue des bureaux de vote et le dépouillement.
- La progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne.

- FPIC 014

La contribution de la ville au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait se stabiliser en 2019. A ce stade, il est impossible de donner une tendance précise de l'évolution du prélèvement de la CASAS.

- Autres charges de gestion 65

Comme les années précédentes, la répartition de l'enveloppe de subventions aux associations, sera effectuée au cas par cas, en tenant compte de critères objectifs afférents notamment à la situation financière de l'association. En 2019 les subventions aux associations seront maintenues à un niveau proche de celui de 2018, hors éventuelles subventions nouvelles ou exceptionnelles.

Au stade du budget primitif 2019, la subvention attribuée par la ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), devrait demeurer identique à celle prévue au budget primitif 2018.

- Charges financières 66

En 2019, plusieurs facteurs devraient peser favorablement sur l'évolution des intérêts de la dette dus par la commune et notamment la poursuite du désendettement.

2) Les recettes

Libellé	BP 2018	BP 2019
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000 €	80 000 €
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	70 000 €	95 000 €
73 IMPOTS ET TAXES	4 315 000 €	4 303 000 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	832 000 €	813 000 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 000 €	60 000 €
76 PRODUITS FINANCIERS	0 €	0 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 625 €	10 000 €
042 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	375 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 421 000 €	5 361 000 €

En 2019 la fiscalité restera inchangée.

- 22,44 % pour la taxe d'habitation
 - 16,87 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 84,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
-
- Des dotations de l'État relativement stables par rapport à 2018

Sous l'effet des dispositions du Projet de Loi de Finances concernant les dotations aux collectivités territoriales, le budget 2019 sera marqué par l'absence d'évolution majeure des dotations de l'État et des compensations fiscales.

B] L'investissement

1) Les recettes

Le résultat de 2018 de 577 000 € et le virement de 2019 faciliteront les capacités d'investissement de la ville.

Les principaux projets d'investissement envisagés seront accompagnés de demandes de subventions. Par ailleurs, les premières rentrées fiscales dans le cadre de la taxe d'aménagement sont attendues au cours de l'exercice 2019.

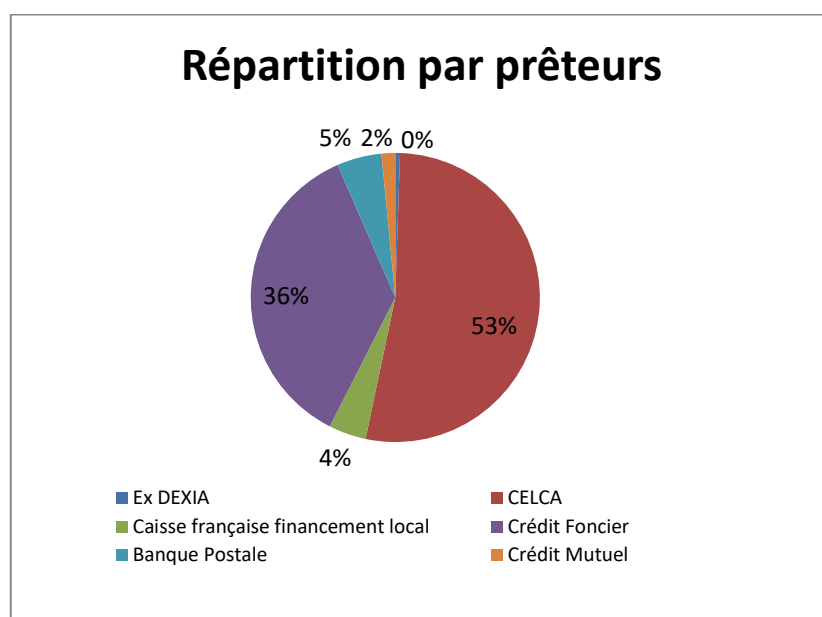
Les recettes perçues au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devraient s'avérer en légère hausse par rapport aux années précédentes, compte tenu du volume de dépenses d'équipement éligibles plus élevé en 2018.

2) Les dépenses

2.1) La gestion de la dette

Les objectifs de la ville en matière d'endettement pour l'exercice budgétaire 2019 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes, avec comme priorité la poursuite de la diminution régulière et systématique de l'encours de dette engagée.

La commune détient 20 lignes d'emprunt réparties chez 6 prêteurs différents.



L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 5 686 000 € pour les 2 budgets.

L'encours de la dette continuera de diminuer, en 2019, avec l'extinction d'un emprunt.

2.2) L'investissement général

La municipalité entend continuer à mener les efforts d'investissement pour accroître la qualité de vie dans la commune.

- Projets récurrents :

Entretien des bâtiments et de la voirie

Renouvellement de l'éclairage de Noël sur l'ensemble de la ville

Aménagements floraux des différents quartiers

- Projets à engager :

Développement de l'éclairage public LED

Travaux de voirie : rue du Sel, rue du Poirier et lotissement Petit Pont

Remise en état et agrandissement du parc de caméras de vidéosurveillance

Lancement des phases II des travaux d'accessibilité (COSEC, Eglise du Centre, Hôtel de Ville, Eglise protestante) et III (Ecole Josef Ley, Ancienne Gare et Maison multi-accueil)

Aménagement des aires de jeux (cité Colline et maternelle Bois Richard)

Travaux au sein de la mairie pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale

Acquisition de l'ancienne Poste

Remise en état des paratonnerres des bâtiments communaux

Sécurisation des bâtiments communaux

Mise en place d'un écran géant LED dynamique en entrée de Ville

Changement du tracteur des services techniques permettant une meilleure gestion des espaces verts

Réalisation d'une scène en dur